

La direction de la santé publique

Lyon, le 6 avril 2023

Objet : vaccination des 16-24 ans contre les infections à méningocoque B (méningite) - rappel

Madame, Monsieur

En août dernier, un courrier vous a été adressé pour vous inviter à vous faire vacciner contre le méningocoque B.

En effet, vous (ou l'un de vos enfants) avez entre 16 et 24 ans et habitez un secteur concerné par la circulation d'un nouveau variant de méningocoque B.

Depuis ce courrier, 2 jeunes de ce secteur, âgés respectivement de 18 et 20 ans, ont contracté ce méningocoque. N'étant pas vaccinés, ils ont développé une forme grave de méningite et sont restés en réanimation une dizaine de jours.

Ils avaient fréquenté la même zone géographique que 3 autres jeunes infectés précédemment, ce qui nous laisse penser que **le variant continue de circuler localement. La zone concernée est composée des 10 communes suivantes** : Villette-d'Anthon, Janneyrias, Anthon, Chavanoz, Charvieu-Chavagneux, Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jamezieu, Saint-Romain-de-Jalionas, Leyrieu, Pusignan.

Pour rappel, le méningocoque est une bactérie que l'on trouve fréquemment dans la gorge et qui peut parfois déclencher une maladie grave : l'infection invasive à méningocoque, plus communément appelée « méningite ». La maladie se manifeste le plus souvent par les symptômes suivants : fièvre, maux de tête importants, généralement accompagnés de vomissements.

La transmission se fait par un contact rapproché et prolongé avec un malade ou un porteur sain (personne qui est porteuse de la bactérie mais qui n'est pas malade et qui n'a donc aucun symptôme).

Le vaccin est le seul moyen efficace pour prévenir la maladie et ses conséquences.

C'est pourquoi, si vous ne vous êtes pas encore fait vacciner, contactez votre médecin dès à présent, muni de ce courrier. Il pourra vous prescrire le vaccin. Son administration pourra être faite par votre médecin ou en pharmacie. De même, si vous n'avez fait les démarches que pour la 1^e dose, n'oubliez pas de réaliser la 2^e (2 doses à réaliser à 1 mois d'intervalle minimum).

La prise en charge du vaccin est assurée par l'Assurance maladie, à hauteur de 65% ; le reste est remboursé par votre mutuelle ou celle de vos parents.

Si vous n'êtes affilié à aucune mutuelle, les pharmacies suivantes pourront, sur prescription de votre médecin, vous délivrer le vaccin gratuitement et vous l'administrer le cas échéant.

Liste des officines :

- Pharmacie des Dauphins, centre Leclerc 38230 Tignieu, 04 72 02 35 36
- Pharmacie de Chavanoz, 2 place de Belmont 38230 Chavanoz, 04 78 32 29 86
- Pharmacie Lacoste, 11 bis rue des Allobroges 3830 Charvieu, 04 78 32 10 84
- Pharmacie Martin Pinel, 19 rue centrale 38230 Pont de Cheruy, 04 78 32 12 40
- Pharmacie de Saint Romain, 1 rue du stade 38460 Saint Romain de Jalionas, 04 74 90 42 67
- Pharmacie de Poncin, 1 place Louis Pasteur, 01450 Poncin - 04 74 37 20 31
- Pharmacie Roux, 216 avenue Général de Gaulle, 01800 Villieu-Loyes-Mollon - 04 74 61 27 61
- Pharmacie du Champ de Mars, 9 rue Alexandre Bérard, 01500 Ambérieu-en-Bugey - 04 74 38 02 26
- Pharmacie des Lumières, 67 rue de la République, 69330 Meyzieu - 04 78 31 54 64
- Pharmacie des Plantées, 100 rue de la République, 69330 Meyzieu - didierdazinieras@orange.fr

D'autres structures proposent également la vaccination.

Vous trouverez la liste actualisée sur le site de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-meningocoque-b-0>.

Pour toute question, l'ARS reste à votre disposition via le numéro vert mis en place : 0 800 100 378 (appel gratuit, 9h-17h du lundi au vendredi).

Pour tous compléments d'information, n'hésitez pas à échanger avec votre médecin ou à consulter les sites suivants : <https://vaccination-info-service.fr> et <https://solidarites-sante.gouv.fr>.

Bien cordialement .

Le Directeur de la Santé Publique



Aymeric BOGEY